

Le Président du CESE en terre Bretonne, Composition et missions du Conseil économique, social et environnemental



Jean-Paul Delevoe à Brest, le 3/02/2012

«Le nouveau Conseil, par la révision constitutionnelle, par le respect de la parité, la représentation de la jeunesse, la saisine parlementaire et le droit de pétition citoyen, par sa nouvelle composante environnementale, par la pluralité de tous ses représentants et acteurs civils, doit être à la hauteur de ses nouveaux pouvoirs et de ses nouvelles compétences.»

Extrait de l'intervention de Jean-Paul DELEVOYE, lors de la séance de renouvellement du 16 novembre 2010 (discours avant son investiture).

Une composition en phase avec l'évolution de la société

Assemblée la plus féminisée devant l'Assemblée nationale et le Sénat, le CESE ouvre également ses portes aux jeunes, puisque les organisations les plus représentatives des étudiants sont intégrées, de même que l'âge pour devenir conseiller a été abaissé de 25 à 18 ans.

Les 233 membres du Conseil économique, social et environnemental, élus pour cinq ans sont répartis en trois grands pôles : le premier rassemble **les acteurs de la vie économique et du dialogue social** ; le deuxième représente **les acteurs de la vie associative et de la cohésion sociale et territoriale**. Le handicap, le sport, le monde scientifique et le monde culturel sont intégrés au titre des personnalités qualifiées. Le troisième pôle est constitué, dans la logique du Grenelle de l'environnement, de **représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable**.



Des missions élargies et une institution désormais accessible aux citoyens

Le Conseil économique, social et environnemental favorise le dialogue entre les catégories socioprofessionnelles, contribue à l'évaluation des politiques publiques entrant dans son champ de compétences, promeut un dialogue constructif avec ses homologues, tant au plan régional, local qu'international et contribue à l'information des citoyens.

Pour répondre à ces missions, le Conseil peut produire des rapports, avis et études de sa propre initiative (autosaisine). Il peut être saisi par le Premier ministre (saisine gouvernementale), par le président de l'Assemblée nationale et du Sénat (saisine parlementaire), et plus récemment, par les citoyens (voir encart ci-dessous).



Une institution désormais accessible aux citoyens :

Le Conseil peut être saisi par voie de pétition de toute question à caractère économique, social et environnemental. Cette pétition - signée par au moins 500 000 personnes majeures (de nationalité française ou résidant régulièrement en France) - est adressée, par un mandataire unique, au Président du Conseil.

LES DERNIERS AVIS DU CESE... proches des préoccupations des citoyens et des élus !

Notons des avis récents qui traitent de la vie quotidienne des citoyens : la future politique commune des pêches, l'état de la France, 40 ans de formation professionnelle, quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires, la mobilité des jeunes, la compétitivité, la protection sociale...



Photo Karin Baumann



Photo David Delaporte

Arrêtons-nous un instant sur le premier thème énuméré et qui concerne bien le Finistère (premier département côtier de France, comptant plus d'un dixième des communes littorales françaises), la future politique commune des pêches (PCP). En 30 ans, le nombre de pêcheurs a été divisé par 2 dans notre pays (23 000 dont plus de 40 % pour la pêche artisanale côtière). La situation du secteur européen de la pêche est très préoccupante malgré le formidable potentiel halieutique que représente l'immense zone

économique exclusive dont dispose les Etats membres. Le CESE estime que la future PCP doit viser trois grandes priorités : développer les connaissances sur l'état des ressources halieutiques afin de mieux protéger et gérer celles-ci, améliorer la rentabilité économique du secteur et enfin préserver l'emploi, améliorer les conditions de travail et prévenir les conséquences sociales de la réforme. (Retrouver l'intégralité de l'avis visant la future PCP et les 21 propositions concrètes du CESE sur www.lecese.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En savoir plus sur le CESE ou suivre ses travaux ?

www.lecese.fr

www.facebook.com/palaisdiena

[twitter@lecese](https://twitter.com/lecese)

Contact institutionnel : secgen@lecese.fr

Contact presse : presse@lecese.fr

Le CESER, déclinaison régionale du CESE, pour la Bretagne : www.ceser-bretagne.fr

Le conseil économique social et environnemental régional (CESER) est placé auprès du conseil régional. Le CESER pour la Bretagne regroupe 119 membres. Le président du Conseil régional peut le saisir pour recueillir son avis ou étude sur toute question d'intérêt régional. Le CESER est obligatoirement saisi sur tout document budgétaire et schéma d'orientation émanant de la Région. Il peut aussi s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt régional ou être sollicité par le préfet pour analyser l'action de l'Etat en région.

Lieu de partenariat, le CESER contribue à un développement équilibré sur l'ensemble de son territoire et facilite la recherche de cohésion et des solidarités, source d'innovation, de régulation et de prévention sociales. Ses travaux s'inscrivent dans la durée, souvent dans une approche prospective. Il contribue de ce fait à l'élaboration des stratégies du développement régional.

Pour saisir le positionnement des CESER, on pourrait retenir cet extrait de l'édito de M. Alain EVEN, Président du CESER de la Bretagne dans une des dernières éditions de l'«Avis Régional» (N° 52) : «Assemblées socio-économiques, les CESER de par leur composition, leur tradition de dialogue, leur capacité d'analyse et leur expertise collective, ont fait de la Région le terrain d'expérimentation et d'affirmation de la société civile organisée».